

## LES NÉGOCIATIONS

→ Rien de prévu chez Alten SA, alors qu'Alten Sud-Ouest a commencé des discussions sur le télétravail. Alten SA est le « parent pauvre » du groupe !

### La vie dans l'entreprise :

#### Licenciements et RUC, le bon moment pour négocier ?

Au cours des derniers mois, Alten semble être plus encline à **négocier** pour les **ruptures conventionnelles** et les **licenciements** « à l'amiable ». On commence à trouver des montants d'indemnisation d'un an de salaire, contre les quelques « miettes » qui étaient octroyées jusque-là.

→ Renseignez-vous auprès de la **CFDT** si vous sentez un départ prochain !

#### Quelques chiffres :

- ❖ -20% de consultants chez Alten SA en un an.
- ❖ 34 millions d'Euros de dividendes distribués aux actionnaires.
- ❖ Augmentations gelées pour la majorité des salariés.
- ❖ 0 Euro distribué aux salariés sous forme de participation.
- ❖ Des millions d'Euros reçus de l'état pour financer le chômage partiel.
- ❖ Cours de bourse Alten : **118€** avant la crise, **58€** pendant la crise, **108€** maintenant !

Pour résumer, les actionnaires recevront un pactole financé par nos impôts, après avoir licencié massivement des salariés.

La **CFDT** s'indigne de cette gestion mercantile et inhumaine de l'entreprise, qui sacrifie les salariés au profit des seuls actionnaires !



### « PRATIQUE »



→ **Fin du DIF** : Le **DIF** (Droit Individuel de Formation) disparaît entièrement fin juin. Si vous ne l'avez pas déjà fait, il faut absolument transférer vos droits acquis sur le **DIF**, vers le **CPF** (Compte Personnel de Formation), qui le remplace. Cela vous servira quand vous envisagerez une formation à titre personnel. → Adressez-vous rapidement à votre ADP si vous avez des questions.

→ **Rematérialisation TR Edenred** : La rematérialisation ne se fera qu'en **octobre**, avec des millésimes 2021, et la deuxième en **novembre**, avec des millésimes 2022. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation difficile, parce que vous n'avez pas pu utiliser la **carte Ticket Restaurant**, et que votre solde est important sur votre carte, contactez-nous ([DS.cfdt@cealten.fr](mailto:DS.cfdt@cealten.fr)) : il est possible qu'**Edenred** puisse tout de même rematérialiser plus tôt, pour ces personnes.

→ **Congés Payés** : Comme tous les ans, les **CP** acquis avant le 1<sup>er</sup> juin 2020, sont à prendre avant fin juin. S'il vous en reste à cette date, vous pouvez en épargner sur votre **CET** (jusqu'à 10 **CP**) ou demander une dérogation pour les prendre plus tard (dans l'été par exemple).



### ADRESSES UTILES



### ADRESSES UTILES



Le blog de la section CFDT Alten SA

permet d'accéder à un vrai forum entre salariés

Le site du CSE

pour répondre à vos questions et vous aider

Supprimé par l'ex-majorité !



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



[DS.cfdt@cealten.fr](mailto:DS.cfdt@cealten.fr)

## Le CSE et les commissions :

**Tricherie aux élections professionnelles** : La CFTC, autoproclamée « premier syndicat d'Alten SA », a triché aux dernières élections, en ne respectant pas les règles de représentativité femmes/hommes prévues par le code du travail. Cela est susceptible d'avoir faussé complètement le résultat des élections, en donnant la victoire à ce syndicat prétendant être le seul à avoir la parité sur ses listes électorales. Les deux délégués syndicaux CFTC ont trompé les candidates qui leur avaient fait confiance pour être présentes sur leurs listes : l'élection des candidates CFTC du collège cadre a été **annulée par décision de justice**. Ils ont aussi trompé les électeurs en présentant des **listes illégales**. De plus, ils sont méprisants envers les femmes, en les utilisant comme simple argument « marketing » pour remporter les élections ! **Pour quel résultat** ? Il n'y a plus aucune femme élue CFTC, dans le collège cadre ! **Quelle honte** ! La **CFDT** déplore qu'un syndicat qui met en avant ses « valeurs » en vienne à de telles extrémités !

**Du nouveau dans les commissions** : Les deux syndicats « vainqueurs » des dernières élections s'étaient partagé la quasi-totalité des sièges pour les différentes commissions. La nouvelle donne a permis d'attribuer quelques sièges à la **CFDT**, mais aussi à la CGT qui avait été totalement tenue à l'écart de toutes les commissions. Un **grand espoir**, pour les salariés, que les dossiers avancent enfin ! La **CFDT** se réjouit que **tous les syndicats soient représentés** dans certaines commissions !

**Visites de sites par la CSSCT** : Pour cause de crise sanitaire, peu de visites ont été effectuées en 2020. En 2021, 17 visites de sites ont déjà été faites par des membres de la **CFDT** (4 sièges sur 14 à la CSSCT), 1 par un membre de la CFTC (4 sièges sur 14) et aucune par la CFE-CGC (6 sièges sur 14). Pour que le travail soit fait, mieux vaut avoir des élus **CFDT** !

## INFORMATIONS DIVERSES

→ **Le congé paternité** : Il évolue à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2021**. Sa **durée** passe de 11 jours actuellement, à **25 jours** (dont 4 jours obligatoires), pour une naissance simple et de 18 jours à 32 jours pour des naissances multiples. Le congé pourra être pris en **2 fois**, dans un délai de **6 mois** après la naissance (actuellement en 1 fois, dans un délai de 4 mois). *Décret n° 2021-574 du 10 mai 2021*

→ **Le temps de déplacement professionnel** : « *Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif. Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit sous forme financière. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire.* » Pensez-y si votre trajet maison-mission dépasse votre trajet maison-agence Alten !

*Article L3121-4 du code du travail*

20% de consultants en moins pendant la crise !

VOICI NOTRE NOUVELLE  
GRILLE D'ÉVALUATION !



### Informations utiles :

- Convention Collective : **Syntec** <https://www.syntec.fr/>
- Cellule d'écoute et d'aide psychologique, anonyme, gratuite, disponible 24h/24 :  
**ELEAS** ☎ 0 800 100 497
- Aide juridique gratuite pour les salariés par le cabinet d'avocats **JDS** :  
**cabinet@jdsavocats.com** ☎ 01.48.96.14.48
- Inspectrice du travail : Anne-Véronique Pensereau  
**anne-veronique.pensereau@direccte.gouv.fr**



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



[DS.cfdt@cealten.fr](mailto:DS.cfdt@cealten.fr)